Miscelle.

In der Januarsitzung demonstrierte Herr J. P. Moris den Kopf eines in der Sauer am 25. Dezember 1898, $15^1/_2$ Pfund schweren und mit der Handangel gefangenen Hechtes. — Der Hecht ist bekanntlich für die übrigen Fische sehr gefährlich, da er in seiner Gefrässigkeit, und wegen seiner grossen Körperkraft täglich eine nicht geringe Zahl Wasserbewohner aller Art angreift und verzehrt. Da nun aber vor etlichen Jahren im Memorial ein Erlass herausgegeben wurde, dass in der Eisch die Legangeln und die Fischkörbe zum Fangen dieser Fische verboten seien, und dass dieselben auch nicht weggeschossen werden dürfen, so ist leicht voraus zu sehen, dass über kurz oder lang die betreff. Gewässer von kleinen und mittelgrossen Fischen bald gesäubert sein werden. Unsere Fischbrut-Anstalten werden auf diese Weise überflüssig, da sie nur Futter für die Raubfische gross ziehen, und diese dürfen weder mit Legangeln, noch mit Fischkörben gefangen werden. Die Sachlage wurde der Regierung vorgelegt, — ob mit gewünschtem Erfolg, das ist abzuwarten.

La culture de la vigne

et la fabrication des vins dans le Luxembourg.

(Suite XVI.)

Après avoir donné le produit des récoltes de 1824 à 1828 par localités, nous nous contenterons d'indiquer, d'après les renseignements officiels, le produit total des années suivantes.

Pour 1829, ce total est de 2819 barils et 16 litres ; la quantité de marc de raisin mis en fermentation pendant cette même année est de 4859.66 hectolitres. [1]) Pour les années 1830 à 1838 inclusivement, les dossiers de l'administration des Contributions ne fournissent aucun renseignement, mais à partir de 1839 jusqu'à 1865 des indications plus ou moins suffisantes sur le produit de la récolte en vin ont été conservées, et nous laisserons suivre ci-après les données sur la quantité des vins récoltés, la quantité du vin de ménage affranchi de l'impôt, la quantité à déduire de la récolte brute pour lies, déchets, etc., le marc de raisin, la date des vendanges, la qualité, la richesse saccharométrique au glucomètre Oechselé et le prix par foudre (1000 litres).

1) D'une lettre adressée par le receveur d'Eich à l'Inspecteur d'arrondissement à Luxembourg, nous apprenons que M. Collart de Dommeldange avait récolté en cette année un baril et 80 litres de vin et que les raisins non parvenus à maturité sont restés dans les vignes, l'intéressé n'ayant pas voulu les distiller.

Année.	DATE		Quantité brute, par hectolitres.	Vin de ménage affranchi de l'impôt.
	de la mise en ban.	des vendanges.		
1839	10 septembre	10 octobre	51 857.01	
1840	2 id.	id.	34 242.76	
1841	3 id.	5 id.	28 563.33	
1842	3 août	7 id.	57 373.63	
1843	24 septembre	24 id.	35 318.10	5297.71 [1]
1844	id.	15 id.	47 063.39	7059.50
1845	3 id.	4 id.	11 998.85	1799.83
1846	9 id.	29 septembre	55 876.83	7910.63
1847	3 id.	25 octobre	41 976.75	6754.94
1848	27 août	14 id.	52 137.84	8535.18
1849	17 septembre	26 id.	68 945 [3]	
1850	pas fermé	id.	41 440	
1851	14 septembre	4 novembre	51 387	
1852	2 id.	25 octobre	46 856	
1853	12 id.	29 id.	44 038	
1854	24 id.	3 novembre	4 027	
1855	16 id.	2 id.	23 475	
1856	18 id.	3 id.	23 010	
1857	27 août	9 octobre	70 850	
1858	26 id.	14 id.	73 407	
1859	22 id.	6 id.	63 407	
1860	pas fermé	4 novembre	26 128	
1861	8 septembre	21 octobre	26 324.89	5876.61
1862	28 août	id.	49 070.59	7679.68
1863	11 septembre	26 octobre	51 450.35	7986.95
1864	4 id.	id.	34 652.39	6934.43
1865	15 août	9 octobre [2]	73 031.22	
			1187907.93	

1) Cette déduction a été opérée en suite d'un arrêté royal rétroactif du 21 août 1844.

2) Pour ces données ainsi que pour celles sur la richesse saccharométrique nous avons utilisé la Statistique historique publiée par MM. Eug Fischer et J. P. J. Koltz.

3) Les chiffres des années 1849 à 1860 inclusivement sont calculés d'après des relevés ne mentionnant pas la récolte brute, mais seulement le vin fermenté, y compris le vin de ménage exempté de l'impôt. Ce relevé ne donne pour 1849 que 55 864.76 hectolitres ; pour l'année 1848 il accuse 42 155.74 hectolitres. Pour ces chiffres, nous nous sommes tenus aux indications contenues dans l'ouvrage déjà cité de MM. Fischer

Quantité déduite pour déchets.	Quantité imposable, en hectolitres.	Quantité de marc de raisin, par hectltrs.	Richesse saccharométrique.	Prix par foudre.	Qualité.
		10536.71	64—68°	260	bonne
		*)	40—48°	45	très mauv.
		8413.13	52—58°	100	médiocre
			64—72°	200	très bonne
	30 020.39	10503.23	40—48°	80	mauvaise
	40 003.89	12111.68	45—56°	95	id.
	8 615.84 [4]	3957.62	48—50°	300	médiocre
8379.81 [5]	39 586.39	8379.81	76—80°	320	très bonne
6295.90	28 925.87	8117.00	48—56°	130	mauvaise
7820.20	35 782.46		45—56°	140	médiocre
			56—58°	180	id.
			42—48°	110	mauvaise
			42—46°	60	très mauv.
			48—52°	150	médiocre
			60—72°	150	moyenne
			48—54°	150	médiocre
			58—66°	250	moyenne
			42—46°	200	mauvaise
			69—73°	400	très bonne
			70—75°	240	bonne
			68—82°	340	assez bonne
			45—48°	120	mauvaise
3946.94	16 500.44		64—70°	420	très bonne
7361.19	34 029.72		65—75°	350	bonne
7717.47	35 745.93		60—74°	260	moyenne
5197.40	22 520.56		58—60°	230	id.
			70—85°	325	très bonne.

et Koltz. Nous tenons cependant à faire remarquer que ces chiffres contiennent également le vin extrait des raisins récoltés par nos riverains dans leurs propriétés en Prusse et en France (Lorraine).

La quantité de ce dernier vin est en

1847 — 1136	hectolitres	70 litres	1855 — 484	hectolitres	59 litres
1848 — 2161	„	90 „	1856 — 670	„	34 „
1849 — 2739	„	60 „	1857 — 1793	„	91 „
1850 — 1021	„	53 „	1858 — 2111	„	64 „
1851 — 1012	„	01 „	1859 — 1640	„	40 „
1852 — 1284	„	78 „	1860 — 849	„	80 „
1853 — 637	„	42 „	1861 — 829	„	10 „
1854 — 167	„	95 „			

Pour les 27 années de 1839 à 1865 inclusivement, nous trouvons donc une récolte totale de 1187907 hectolitres 93 litres, soit une moyenne annuelle de 43996 hectolitres 59 litres. Il nous faut faire observer cependant que dans ce chiffre est compris la récolte en vins faite par nos riverains en pays étranger; cette dernière récolte pouvant être évaluée en moyenne, d'après le relevé établi de 15 années, à 1236 hectolitres 11 litres, il ne reste pour la récolte indigène que 42760 hectolitres 48 litres.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de jeter également un petit coup d'œil sur le nombre des vignerons accusés par les pièces officielles. La comparaison de ces chiffres avec ceux indiqués antérieurement fera voir mieux que beaucoup de mots de démembrement des propriétés survenu en suite des lois sur la succession, à partir de la révolution française. Nous donnerons d'abord les années 1825 à 1828 inclusivement. On remarquera ici que d'une année à l'autre il y a quelquefois des différences qui ne se laissent guère expliquer. C'est le cas par exemple pour Born, Ellange et Manternach. Il est probable que certains de ces chiffres indiquent le nombre des vignes au lieu de celui des vignerons; d'un autre côté nous constatons quelques lacunes évidentes.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES VIGNERONS.				
	1825	1826	1827	1828	1840
Ahn	»	42	41	43	35
Altwies	4	4	5	3	5
Aspelt	»	»	»	»	1
Assel	2	3	3	5	7
Bech	65	67	68	72	57
Bettendorf	»	»	»	»	2
Betzdorf	»	1	2	1	2
Biver	»	»	»	»	1
Bœvange	»	»	»	1	»

4) Dans ce chiffre il est encore fait abstraction de la réduction de 15 % pour lies et déchets.

5) Dans cette année les relevés officiels donnent pour la première fois la quantité à déduire pour lies et déchets.

*) Le marc de raisin n'est donné que pour les sections de Ahn, Born, Echternach, Grevenmacher, Machtum, Moersdorf, Rosport, Vianden, Wasserbillig et Wormeldange; la quantité de marc en macération pour ces sections est de 5588 barils 49 litres.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES VIGNERONS.				
	1825	1826	1827	1828	1840
Born	27 [1]	41	9	20	21
Bous	41	42	43	45	43
Buchholtz (ferme)	»	»	»	1	1
Burmerange	19	19	51	21	28
Canach	»	8	9	15	18
Daundorf	2	»	»	»	»
Dickweiler	»	»	»	1	»
Dommeldange	»	»	»	1	»
Echternach	3	»	»	»	15
Ehnen	»	137	126	132	120
Elvange	29	29	28	28	30
Ellange	7	10	17	28	46
Emerange (Bous)	2	3	3	4	7
Emerange (Burmerange)	6	7	4	4	»
Erpeldange	28	29	32	36	37
Filsdorf	1	1	»	1	3
Frisange	»	1	1	1	1
Girst	»	8	1	9	2
Givenich	»	»	1	1	1
Gonderange	»	»	»	1	1
Gostingen	»	2	2	4	16
Greiveldange	69	76	70	79	73
Grevenmacher	278	275	281	290	230
Hagelsdorf	»	1	1	1	1
Herborn	»	»	»	»	1
Hinckel	»	»	»	1	»
Hüttermühle	2	»	2	2	»
Kleinmacher	84	82	80	78	66
Lenningen	55 [2]	47	50	40	29
Machtum	»	56	56	55	50
Manternach et	47 [3]	20	27	19	22
Lellig	»	16	16	16	16
Mertert	130 [4]	41	41	44	52
Moersdorf	»	»	7	10	9
Mondorf	40	44	44	42	43

1) Y compris Girst.
2) Y compris Ehnen et Canach.
3) Y compris Münscheker.
4) Y compris Wasserbillig.

LOCALITÉS.	NOMRRE DES VIGNERONS.				
	1825	1826	1827	1828	1840
Mompach	17 [1]	»	6	7	6
Münschecker	»	8	8	8	8
Niederdonven	50	34	34	34	34
Oberdonven		12	12	12	12
Reckange (ferme)	1	1	»	1	2
Reisdorf	»	»	»	»	1
Remerschen	136	148	144	153	»
Remich	244	256	240	248	260
Rodenbourg	»	»	»	»	1
Rollingen	3	4	3	3	8
Roodt	»	»	»	1	»
Rosport	1	»	»	4	1
Schengen	56	62	61	59	»
Schwebsingen	72	77	67	86	71
Stadtbredimus	89	85	86	84	87
Trintange	»	1	»	3	2
Troisfontaines, Droiborn	»	»	»	»	2
Vianden	»	»	»	»	61
Waldbredimus	»	8	17	10	17
Wasserbillig	»	30	28	33	30
Wecker	»	2	2	2	»
Wellenstein	120	129	122	125	221
Weiler-la-Tour	»	1	1	1	1
Welfrange	1	2	»	3	1
Wintringen	87	67	88	96	»
Wormeldange	448 [2]	214	215	218	182

Avouons que quelques unes de ces données paraissent fort problématiques ; il y a parfois des différences trop grandes d'une année à l'autre. Pour 1825, nous comptons en tout 2266 vignerons, chiffre qui, en 1826, est réduit à 2253 pour aller alors, en 1827, à 2255 et, en 1828, à 2345. Le chiffre reste alors à peu près le même jusqu'en 1840 où il est réduit à 2100 pour monter en 1844 à 2608. En 1846, on compte 2865 vignerons et l'année suivante 2573 ; en 1848 le nombre des vignerons est donné par 3061. Nous croyons cependant pouvoir admettre qu'en général il y avait 2200 à 2500 familles qui s'occupaient de la culture de la vigne.

(A suivre.)

1) Y compris Givenich et Mœrsdorf.
2) Y compris Ahn et Machtum.

Luxemburg. — Buchdruckerei P. Worré-Mertens.